

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept mars deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/02/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT (en remplacement de Bernard POUSSIN), Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Henri PALA, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Jean-Louis BREGAINT, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET (en remplacement de Dominique DUNAUD), Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Camille DUDOGNON, Sylvette CHADELAUD, Michelle MONDIT, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Patrick DESCHARLES), Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Catherine CELESTIN, Philippe STEYAERT, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-032 : BUDGET ANNEXE DU SPANC – AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2013-031 approuvant le Compte Administratif 2012 du budget annexe du SPANC

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	3 395,56
Excédent d'investissement antérieur reporté	4 996,40

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012

solde d'exécution de l'exercice	3 200,83
solde d'exécution cumulé	8 197,23

RESTES A REALISER AU 31/12/2012

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012

rappel du solde d'exécution cumulé	8 197,23
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	8 197,23
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	5 806,85
résultat antérieur	3 395,56
TOTAL A AFFECTER	9 202,41

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
37 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2012)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2013)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2012 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	9 202,41
TOTAL	9 202,41

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS